

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 13 mai à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Brigitte VANSON, Patrick KESSLER, Christian CUNY, Nadia VALENTIN, Céline HEITZ, Amélie ABEL, Kévin MARTIN, Pascal JEANDEL, Sylviane LAPRÉVOTE, Régis PARMENTIER, Patrick BROLIS.

Excusé(es) : Amélie Abel pour son retard de 5 mn.

Procuration(s) : Charly JEANDEL pouvoir à Sylviane LAPRÉVOTE, Cédric BRYLKA pouvoir à Brigitte VANSON.

A été nommée secrétaire de séance : Madame Sylviane LAPRÉVOTE assisté(e) de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 07/05/2025

Date d'affichage liste délibérations : 20/05/2025

La séance est ouverte à 20h

Le Procès-Verbal du 14/04/2025 est adopté.

Subventions accordées aux associations locales

Mme Sylviane LAPREVOTE, rapporteur de la commission cadre de vie, énonce la proposition des subventions qui seront allouées à chaque association suite à la commission cadre de vie qui s'est tenue le 6 mai 2025.

Arrivée de Mme Amélie ABEL à 20h05

APPMA (Pêche - P. BROLIS déporté du vote)	470,00 €
AAPEV (Parents d'Elèves)	840,00 €
ADIC (B. VANSON déportée)	560,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	350,00 €
Amicale du Personnel communal	1 500,00 €
Amis de la Nature	70,00 €
Amis de Pforzheim	210,00 €
Arts et traditions	350,00 €
Club vosgien	1 000,00 €
Festi Ventron (C. JEANDEL déporté du vote)	455,00 €

Foyer de ski	560,00 €
Les Loisirs Vétérnats (Musique)	980,00 €
Musée du Textile	1 200,00 €
Ma P'tite Asso	105,00 €
La Classe 2027	105,00 €
Les vétérnats 3ème âge	315,00 €
Pétanque	700,00 €
USV	490,00 €
ADAVIE	50,00 €
ADMR	100,00 €
AJSP (P. JEANDEL déporté du vote)	200,00 €
RASED	105,00 €
Badminton (A. ABEL et K. MARTIN déportés du vote)	90,00 €
Football club FCHM (P. BROLIS déporté du vote)	102,00 €
Résonnance FM	350,00 €
Collège Cornimont	975,00 €
AITHEEX	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
Croix Rouge	50,00 €
Restos cœur la Bresse	50,00 €
Bibliothèque Hôpital	50,00 €
Protection Civile	50,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
AAPEV chocolat St-Nicolas 2020-2021-2023-2024	1 610,00 €
AAPEV structure gonflable	140,00 €
TOTAL	14 282,00 €

Mme le Maire précise que les montants de subventions sont déterminés en fonction de critères d'informations et d'analyses tangibles et quantifiables :

- Montant demandé, - Résultats annuels de l'association,
- Intérêt public local,
- Rayonnement de l'association,
- Nombre d'adhérents (et les tranches d'âge concernées le cas échéant), - La mise à disposition, ponctuelle ou récurrente, d'un local
- le prêt de matériels.

Les subventions sont accordées sur dépôt dossier à une date butoir. Elles sont facultatives, précaires et conditionnelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition de la commission cadre de vie telle qu'énoncée ci-dessus.

Convention de distribution publique d'énergie calorifique - Règlement de service et police d'abonnement

Mr Patrick KESSLER rappelle aux membres du conseil municipal que Le bâtiment de l'Ex-poste a été vendu à la date du 21/02/2025. Ce dernier est alimenté en chauffage par la chaufferie communale. Il convient d'établir un règlement de service pour la distribution publique d'énergie calorifique ainsi qu'une police d'abonnement afin que le nouveau propriétaire puisse bénéficier de ce mode de chauffage.

Le règlement de service précise les conditions d'utilisation et d'entretien de l'installation existante (installation primaire) ainsi que celle spécialement créée pour la distribution d'énergie au bâtiment (installation secondaire). Le coût de l'installation secondaire s'est élevé à la somme de 4 504,00 € HT. La police d'abonnement précise les conditions tarifaires et la puissance souscrite. Ces 2 documents ont été mis à la connaissance du conseil municipal. Une projection a été également diffusée lors à l'assistance.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- Fixe la durée de l'abonnement à 10 ans ;
- Fixe le tarif d'abonnement à la somme de 450,40 € TTC annuel ;
- Définit les frais de résiliation à l'article 9 de la police d'abonnement ;
- Rappelle le prix du KWh défini par délibération N° 97/2024 du 26/11/2024 de 0,06 €, révisable chaque année par décision du conseil municipal ;
- Précise que la facturation sera établie semestriellement, soit en juin et décembre de chaque année ;
- Charge Mme le Maire de signer tout acte lié à cette procédure.

Vente parcelle AL530 (ex AL510p) à M. et Mme CARTEAUX Philippe

M. et Mme CARTEAUX Philippe domiciliés 34 chemin des Genévriers à Ventron, par courrier du 27 mars 2024, ont demandé à acquérir une partie de la parcelle cadastrée AL510 soit environ 75 m2. La commission urbanisme, réunie en date du 14 mai 2024 a émis un avis favorable à cette vente au prix de 33 m2 de terrain constructible, validé par le conseil municipal du 17 juin 2024. Suite au bornage, la parcelle AL510 a été divisée en deux nouvelles parcelles numérotées AL531 de 6Ha 98a 30ca restant la propriété de la commune et AL530 vendue à M. et Mme CARTEAUX Philippe d'une contenance de 90 m2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- VALIDE la vente de la parcelle AL530 d'une contenance de 90 m2 au prix de 33 € le m2 à M. et Mme CARTEAUX Philippe.
- PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE Mme le Maire de signer l'acte de vente et les pièces afférentes à cette opération.

Constitution de servitude d'un réseau d'eaux pluviales traversant la propriété du Domaine des 4 saisons parcelle AB406

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite aux intempéries de novembre 2023, le réseau d'eaux pluviales présent en sous-sol de la propriété du Domaine des 4 saisons, route de Remiremont, parcelle AB406, a débordé. Le service technique de la commune est intervenu en urgence et a réussi à enrailler ces débordements. Afin de permettre les entretiens de ce réseau sous-terrain il convient d'établir une convention de servitude. Le 17 mars 2025 la commune a rencontré

les membres du Syndicat de copropriété qui gère ce domaine. Ces derniers sont tout à fait d'accord de mettre en place cette servitude.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte de faire établir une servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales, à titre gratuit, au bénéfice de la commune, sur la propriété du Domaine des 4 Saisons situé sur la parcelle AB406 ;
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;
- Charge Mme le Maire de signer tout acte afférant à cette affaire.

Demande d'achat de terrain parcelle AI414 et AI 65 Les Vanres de la Société POIROT Aménagement

M. Patrick KESSLER informe les membres du conseil municipal que par courrier du 29 janvier 2025, la SARL POIROT AMENAGEMENT, entreprise de terrassement, maçonnerie et aménagements extérieurs, a demandé à acquérir les parcelles AI414 et AI65 attenantes à sa propriété dans le but de développer son activité. La commission urbanisme réunie le 28 avril 2025, compte tenu de la proximité du canal et de la classification de ces parcelles en zone N, propose la location plutôt que la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de la commission :

- Accepte la mise en location des parcelles AI 414 et AI 65 d'une superficie totale de 1 298 m² à la SARL POIROT AMENAGEMENT au tarif de terrain d'aisance à 25 €/ an de valeur plancher pour une durée de 5 ans, conformément à la délibération n° 98/2024 du 26 novembre 2024 ;
- Précise de limiter les nuisances sonores et respecter le canal proche de ces parcelles ;
- Charge le Maire de signer tout acte relatif à ce dossier.

Demande d'achat de terrain d'aisance AC455p Usine du Petit Chéty de la Société Arc en Ciel

M. Patrick KESSLER informe les membres du conseil municipal que le 24 février 2025, M. LECOURT Nicolas, gérant de la Société ARC EN CIEL, entreprise de peinture à Ventron, a été reçu en Mairie et a formulé une demande pour acquérir une partie de la parcelle AC455 en vue de créer un accès indépendant à son bâtiment et d'en sécuriser l'arrière.

La commission urbanisme réunie le 28 avril 2025, n'est pas favorable à la vente aux motifs de laisser un passage suffisant pour l'accès pompier à cette parcelle et éventuellement l'accès pour de futures entreprises qui voudraient s'y installer ainsi que de préserver un morceau de terrain pour le nouveau tracé d'eau pluviale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 7 voix Pour, 4 voix Contre** (Nadia VALENTIN, Sylviane LAPREVOTE, Kévin MARTIN, Charly JEANDEL) et **2 Abstentions** (Amélie ABEL, Pascal JEANDEL) :

Considérant la visite sur les lieux ayant permis de constater un passage suffisant (7 mètres) Autorise la vente d'une partie de la parcelle AC455 d'une superficie d'environ 423 m² au tarif de 33 € le m² de terrain constructible conformément à la délibération n°98/2024 du 26 novembre 2024 ;

- Précise que la commune se garde la pointe de la parcelle demandée afin de mettre en place le nouveau tracé d'eau pluviale ;
- Charge le Maire d'établir tout acte afférant à cette affaire, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acheteur.

Demande d'achat parcelle AM24p La Creuse de M. JEANDEL Jean-Baptiste

M. Patrick KESSLER informe les membres du conseil municipal que M. Jean-Baptiste JEANDEL, en date du 10/09/2024 a demandé à acquérir une partie de la parcelle AM24 (environ 100m²), qu'il loue

déjà depuis le 29/02/2024, en vue d'y construire une remise enterrée. Cette parcelle, classée N/NH, peut potentiellement permettre une construction de moins de 30 m2 par extension.

La commission urbanisme, réunie le 28 avril 2025, a émis un avis défavorable au motif que la commune ne souhaite pas se défaire de ses terrains potentiellement constructibles par extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide la décision de la commission urbanisme et **refuse la vente** d'une partie de la parcelle AM24 au profit de M. Jean-Baptiste JEANDEL.

Demande de location terrain d'aisance AC408p Haut de la Bruche de M. GEHIN Stéphane

M. Patrick KESSLER informe les membres du conseil municipal que par mail du 17 janvier 2025, M. Stéphane GEHIN demande à louer une partie de la parcelle AC408 jouxtant sa propriété. Cette parcelle se situe près de la forêt communale et accueille un chemin de promenade communale.

La commission urbanisme, réunie le 28 avril 2025, s'est rendue sur place et a constaté ces différentes contraintes qui amènent à réduire la superficie à 240 m2 pouvant être mise en location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **refuse la location** d'une partie de la parcelle AC408 à M. GEHIN Stéphane en raison de la proximité de la forêt communale et d'un passage de sentier de promenade inclus dans les 240 m2 proposés par la commission urbanisme.

Demande de location terrain boisé parcelle AC61p - près du terrain Mini Voitures - de M. BINDER René

M. Patrick KESSLER informe les membres du conseil municipal que par lettre du 20 janvier 2025, M. René BINDER demande à louer la partie boisée de la parcelle AC61 (environ 5 000 m2) proche de là où il entrepose ses piles de bois. M. KESSLER précise que le tracé du nouveau parcours de santé passe par cette parcelle, rendant impossible la demande de M. BINDER. En accord avec ce dernier et la commission Parcours de Santé, lors de leur rendez-vous en Mairie le 11 avril 2025, la commission urbanisme, réunie le 28 avril 2025, propose de régulariser le terrain déjà occupé par M. BINDER par une location de terrain d'aisance pour environ 550 m2. Compte tenu de la proximité des nouveaux équipements sportifs du parcours de santé, M. BINDER devra sécuriser ses piles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de la commission urbanisme :

- Accepte de louer à M. BINDER René une partie de la parcelle AC61, zone N/NS, d'environ 550 m2 au tarif de terrain d'aisance à 25 €/an de valeur plancher pour une durée de 5 ans, conformément à la délibération n°98/2024 du 26 novembre 2024 ;
- Précise que M. BINDER René devra sécuriser les lieux compte tenu de la proximité du parcours de santé ;
- Charge le Maire de signer tout acte afférant à cette affaire.

Demande de location de terrain boisé parcelle AC164p La Bruche de M. MANGEL Francis

M. Patrick KESSLER informe les membres du conseil municipal que par lettre du 24 janvier 2025, M. Francis MANGEL demande à louer une partie de la parcelle AC164 jouxtant sa propriété en vue de l'entretenir. Ce terrain est situé en zone N et UB.

La commission urbanisme, réunie le 28 avril 2025, est favorable à la location d'une partie de la parcelle AC164, environ 3 470 m2, au tarif de terrain d'aisance en vue de l'entretenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de la commission urbanisme :

- Accepte de louer une partie de la parcelle AC164, soit environ 3 470 m2 au tarif du terrain d'aisance à 25 €/an de valeur plancher pour une durée de 5 ans conformément à la délibération n° 98/2024 du 26 novembre 2024 en vue de l'entretenir ;
- Charge le Maire de signer tout acte relatif à cette affaire.

Questions diverses

Mme le Maire énumère la liste des biens vendus sur la commune pour lesquels elle n'a pas exercé son droit de préemption au cours du 1^{er} trimestre 2025 :

DATE	VENDEUR	PARCELLE
23/01/2024	LAPIERRE Evelyne	AI 0740
04/02/2025	Commune de Cornimont	AI 0807
06/02/2025	THOMAS Marc	AI 0432
10/02/2025	FICHTER René	AI 0522, 0677, 801
21/02/2025	LECLERCQ Pierre BLANCHET Paule	AI 0499
26/02/2025	GILLET Gabriel	AB 0502
06/03/2025	POIROT Valentine	AD 0186
12/03/2025	FICHTER René	AI 0809, 0812
19/03/2025	ST France IMMOBILIERE Mr ROBLIN	AC 0030, 0032, 0033, 0123, 0288, 0310, 0376, 0379, 0380, 0382

Informations diverses

Mme le Maire informe l'assistance qu'une délégation régionale s'est réunie autour d'un repas, ce jour, au Domaine de Montagne (station Frère Joseph). Elle est honorée d'y avoir été conviée et a fièrement représentée la commune par sa présence.

Elle informe légalement les élus que la restitution de l'Etude Pro tourisme est programmée mardi 20 mai à 14h à la salle des fêtes de Ventron, en présence de tous les intervenants à ce dossier. L'ensemble du conseil municipal y est convié, un mail a été envoyé en amont.

Vendredi 23 mai à 17h, Mme le Maire organise une visite de l'Ecole pour le conseil municipal ainsi que les agents.

Concernant la Halle, les travaux débiteront fin juin début juillet, nous attendons le façonnage de notre bois par la scierie. La halle sera hors d'eau fin août.

Le bâtiment des caisses de la station s'est fortement dégradé suites aux intempéries de l'automne dernier, les devis sont lancés pour le remettre en état.

L'embauche de l'aide de cuisine pour la cantine de Cornimont a débuté le 5 mai 2025 pour une durée de 12h hebdomadaire. L'agent travaillera à l'entretien de la Mairie en dehors des périodes scolaires pour la même durée hebdomadaire.

Mme Amélie ABEL informe le conseil municipal de l'avancement du nouveau parcours de santé, les agrès sont reçus et elle attend les devis pour la passerelle et le fléchage.

La séance est levée à 21h15

La secrétaire de séance,
Sylviane LAPRÉVOÏTE.



Le Maire,
Brigitte VANSON.

